

PERSONNES HANDICAPÉES ET ARTISTES INVITÉS

Bellevue s'ouvre au regard

Il y a deux ans, la Fondation Bellevue, de Marsens, jouait la carte de l'ouverture en exposant les travaux de ses résidents. Rebelote ce printemps, avec une nouveauté: l'accueil d'artistes confirmés.



Travail réalisé par la Belle-Etoile, de Châtel-Saint-Denis

«Le handicap psychique fait encore peur. Nous voulons donc nous ouvrir à la population pour favoriser la rupture des préjugés.» Le propos est de François Jeanprêtre, directeur de la Fondation Bellevue. Cette institution de droit public (quatorze ans d'existence) s'occupe de quelque 150 personnes handicapées. Soit elles résident à Marsens, siège de la fondation, soit elles fréquentent des ateliers sous la conduite de maîtres socioprofessionnels, soit encore elles vivent dans des appartements «décentrés», avec un encadrement qui leur permet de se gérer.

«Une société est humaniste quand elle s'occupe des personnes les plus faibles (poursuit François

Jeanprêtre). Et le but est que ces gens soient les moins exclus possible.» Outre le travail en ateliers protégés, les responsables de la fondation vouent notamment leurs soins à la culture. Bellevue, qui dispose d'un fonds de gravures sur bois, utilise comme «fer de lance» l'expression artistique. Vrai est-il que ces personnes, du fait de leur marginalité, ont souvent un potentiel hors du commun. Parce que, précisément, elles ne posent pas de barrière. Et ne s'embarrassent pas de critères de jugement. Leur expression est souvent un «flot». Tels ces visages aux grands yeux écarquillés, qui vous interrogent...

Une première exposition en 2002, à pareille époque, était com-

me un ballon d'essai, multicolore. Pour le présent accrochage, Bellevue joue sur l'interaction. Les travaux des résidents, disséminés dans les lieux de séjour, s'offrent aux regards. Et, pour amplifier ce phénomène d'ouverture, les responsables ont invité deux institutions qui s'occupent de personnes handicapées psychiques: la Belle-Etoile, de Châtel-Saint-Denis, et Saint-Louis, de Fribourg. Ils comptent bien que le public viendra prendre mesure de la différence, ténue, entre raison et déraison.

La maîtrise des pros

On remarquera, dans ce «tohu-bohu» de 140 travaux réalisés par 45 exposants, que l'expression est plutôt sage. Motif: les personnes handicapées ont souvent été guidées par les éducateurs. Par exemple, l'évocation des cinq continents, sous forme de poupées russes, réalisée par la Belle-Etoile, est un travail abouti qui fait figure de modèle. Les œuvres signées par les collaborateurs de la fondation eux-mêmes peuvent fort bien être taxées de professionnelles.

Quant aux artistes confirmés (Monique Itten, Claire Zahnd, Marcel Dorthe, Roland Magnin et François Prudhomme), ils marquent évidemment une différence qui saute aux yeux. Non pas tant par les sujets traités que par la maîtrise des moyens techniques. L'art est sans frontières...

Marsens, Fondation Bellevue. L'exposition est ouverte au public du lundi au vendredi (8 h à 17 h), le samedi (9 h à 16 h). Aux mêmes horaires, possibilité de consommer au restaurant. Chaque samedi dès le 15 mai, accueil par un artiste (10 h à 15 h). Jusqu'au 25 juin

B. Ruffieux

PEINTURES ET SCULPTURES

Poids grave et poids plume

Exposition tout en contrastes, à l'Aurore de Sorens. Vivement colorées, les peintures de Christiane Michaud disent le poids de la vie. Tandis que les sculptures de Dina Moretti, sobres de teintes, expriment sa légèreté.



Peinture naïve et sculpture poétique

Christiane Michaud, de Villars-sur-Glâne, a suivi des cours de peinture avant de se lancer à l'eau. Ou plutôt à l'huile... Ses peintures sont fortes de couleurs. Au risque parfois de saturer. Dans *Nostalgie*, c'est toute la palette qui passe: le jaune, le bleu, le rouge, tous en éclats. Et l'on retrouve ce goût pour les couleurs pures dans les quatorze toiles, avec une prédilection pour le bleu roi et le rouge sang. Seules quelques touches de blanc (ombré de bleu) viennent faire diversion.

L'artiste, qui dit s'inspirer de photos de presse, met toujours une présence humaine dans ses ta-

bleaux. C'est une jeune fille aux grands yeux noirs. Elle tient dans ses bras un bébé ou une gerbe. Elle est assise en tailleur ou pose devant une lessive qui flotte au vent. Or, qu'elle ait les cheveux tombants, serrés dans un foulard ou relevés en chignon, cette jeune fille paraît toujours la même. Elle semble n'avoir rien oublié du poids de l'existence, de ses doutes. Une seule fois – dans *Revenir* – la jeune fille s'avance d'un pas allant, décidé. Sans quoi ces peintures sont empreintes d'une profonde nostalgie. S'il fallait les qualifier, on parlerait d'expressionnisme naïf.

C'est un univers diamétralement opposé qu'évoquent les sculptures de Dina Moretti. Tout ce que ses doigts touchent est porteur de grâce. Avec une grande sobriété de moyens (éléments naturels et subtils ajouts de couleurs), elle se réclame de l'art pauvre (arte povere). Au demeurant, le parcours de cette artiste tessinoise de Lamone fait foi: diplôme de l'Académie des beaux-arts de Brera (Milan), multiples expositions en Suisse, en France et aux Etats-Unis.

Courant de poésie

A l'Aurore, elle expose des sculptures qui vont de la miniature au monumental (jusqu'à 2,50 m). Mais les dimensions, en fait, importent peu. Ce qui accroche le regard, c'est le jeu des matières, qui se parlent par échos: des écorces en torsades, des branches en filaments, une fine baguette d'or pour souligner le mouvement. Souvent, une forme revient. Ce pourrait être une voile (que bat le vent), ce pourrait être une plume ou une flamme.

Dans le jardin, à l'orée de dix-huit sculptures, Dina Moretti présente deux «installations». Des pieux de bois calciné et des lances. Ces banals objets sont surmontés de métal: serpentins et flèches d'or. Ils indiquent le ciel. Et ils donnent comme une justification aux autres sculptures. Toutes paraissent animées d'un élan vertical. Nous sommes dans l'espace du rêve. Et que la vie est légère...

Sorens, Espace Aurore. Mercredi à vendredi (16 h à 20 h), samedi et dimanche (14 h à 18 h). Jusqu'au 23 mai

B. Ruffieux

DUO SUR LA CONSTITUTION

6 et fin

Sur le fond et sur l'absence de variantes



Marie-Josèphe Brodard-Yerly, ancienne présidente des Femmes paysannes fribourgeoises, à Hauteville, et Paul Grossrieder, ex-directeur du CICR, à Charmey, commentent le projet de Constitution pour «La Gruyère». Aujourd'hui (et c'est la fin de la série), ils parlent de l'absence de variantes et livrent leur verdict sur le projet soumis aux Fribourgeois le 16 mai.

16 mai 2004 NOUVELLE CONSTITUTION



M-J BY: Je fais pour ma part confiance à tout ce monde qui a travaillé longtemps et sérieusement. Ces constituants proviennent de tous les partis, de toutes les tendances, ils ont réfléchi, disséqué chaque formule. Si on recommence le débat et si on leur demande de refaire encore une fois le travail, on finira par rien changer. Faisons-leur confiance, sinon on n'en finira plus et on n'avancera jamais. C'est peut-être simpliste, mais on les a élus, ils nous représentent et je suis sûre qu'ils ont fait au mieux. Ensuite, pour introduire des variantes, encore aurait-il fallu se mettre d'accord sur le choix [n.d.l.r.: trois articles au maximum]. Certains préféreraient celui-ci, d'autres celui-là... Il y a bien des votations fédérales où vous n'avez pas d'autre choix que de dire oui ou non, même si vous aimeriez bien pouvoir entrer dans le détail.

PG: Je n'ai pas un avis très tranché à ce sujet. J'essaie de m'imaginer sur quoi auraient porté ces fameuses variantes. Sans doute sur les innovations: le PACS, les allocations familiales et l'assurance maternité, par exemple. Vous mettez ça dans la balance et les plus immobilistes l'emportent à coup sûr. Ils auraient rejeté ces nouveautés et accepté le reste, qui dès lors n'a plus de raison d'être, puisqu'il n'y a plus rien de nouveau. Bref, ces variantes, c'est quelque chose d'extrêmement compliqué à manipuler, sans que ce soit en faveur des uns ou des autres. Finalement, je trouve mieux que la Constituante elle-même se soit assagée, sur certains points. Elle a introduit quelques nouveautés, qui sont tempérées par des conditions et des restrictions. Le projet est au final assez équilibré. Je lui reproche tout de même d'être trop long à lire.

M-J BY: J'ai aussi trouvé qu'il y a des redites ici ou là, vous avez raison.

PG: On aurait pu être plus court. Mais c'est un détail. N'oublions pas que ce n'est pas ma Constitution, que ce n'est pas ce que je voudrais égoïstement. Si chacun ne pense qu'à lui, alors c'est un mauvais projet. Or, une Constitution n'est pas un texte individuel: c'est un texte de la société, pour la société et son organisation politique. Dans ce sens-là,

j'ai plutôt été surpris en bien et je trouve que ce texte, rédigé par des élus de milieux différents et d'opinions différentes, est quelque chose de bien, qui se tient. Il est de notre temps malgré tout, il ne renverse pas les montagnes, ne chamboule pas tout ce à quoi on croit encore aujourd'hui et permettra à certains jeunes de se sentir un petit plus à l'aise qu'avec la Constitution de 1857, pour autant qu'ils l'aient lue... Malgré quelques critiques, je partage globalement le choix de la Constituante.

La question du 16 mai
«Acceptez-vous la nouvelle Constitution du canton de Fribourg? Celles et ceux qui l'acceptent votent OUI. Celles et ceux qui la refusent votent NON.»

M-J BY: Je me retrouve tout à fait dans vos propos. Surtout, je n'aurais pas retenu la motion populaire et ses 300 signatures, un article qui ne me convient pas du tout. Mais bon, il nous faut tenir compte de tout le monde. Il y a quelques audaces, pas énormes. Ce projet mérite de passer le 16 mai.

PG: Moi aussi, j'ai un certain nombre de «oui mais», que le reste compense largement. Je peux vivre avec, même avec la motion populaire. Si plusieurs motions populaires sont rejetées, comme souvent en Suisse dans le cas des initiatives fédérales, ça calmera les citoyens qui hésiteront par la suite à trop vouloir abuser de ce nouveau droit. Et j'admets que certains articles de cette Constitution pourraient plutôt faire l'objet de lois. Mais, ma foi, ils ne me dérangent pas. C'est une question juridique. Vraiment, j'ai beau chercher, je ne vois rien qui me gêne à tel point de devoir dire non à tout le projet de nouvelle Constitution cantonale.

Propos recueillis par Sébastien Julian

LE CHIFFRE DU JOUR

C'est le nombre de caractères de la nouvelle Constitution fribourgeoise

38 678

(153 articles). Ce qui la situe à la 7^e place du classement des 17 Constitutions cantonales révisées depuis vingt-cinq ans, quant à la taille mesurée en nombre de caractères. Neuchâtel (33 000 signes environ) et le Jura (37 800) sont plus brefs, Vaud est d'un tiers plus long (52 000)!